



La cartographie du registre d'accessibilité

Le registre d'accessibilité est obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP). Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations. Il se présente sous la forme d'une cartographie qui recense les ERP accessibles aux personnes en situation de handicap.

Sur cette carte, pour chaque établissement recevant du public (ERP), vous trouvez les informations suivantes :

- > une fiche descriptive du bâtiment qui reprend son niveau d'accessibilité en fonction du type de handicap
- > une fiche usage (en cours d'élaboration) qui détaille le niveau de formation et de sensibilisation des agents au handicap
- > une attestation d'accessibilité (document obligatoire, prévu par le règlement relatif au registre d'accessibilité)

Si la mention "non disponible" apparaît cela signifie que le document n'est pas disponible à ce jour.

[NOUS CONTACTER](#)

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom **(obligatoire)**

Prénom **(obligatoire)**

Courriel **(obligatoire)**

Commentaire **(obligatoire)**

Saisir votre commentaire

 **EFFACER**

 **ENVOYER**

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

[✓ OK, tout accepter](#)

[Personnaliser](#)